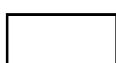


PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON	
PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL	
Département du Haut-Rhin	Le 29 juin 2017
Arrondissement de Guebwiller	Sous la présidence de M. Marc JUNG
Membres élus : 26	Membres présents : François BERNINGER, Claude BRENTER, Claude GEBHARD, Gérard HUG, Sylvain WALTISPERGER (suppléant de Agnès MATTER-BALP), Henri MASSON, Betty MULLER, Jean-Paul SCHMITT, Fabienne METZGER (suppléante de Gilbert VONAU), Philippe MENAUT (Suppléant de Michel HABIG), Jean-Pierre WIDMER, Alain DIOT, Fernand DOLL, Patrice FLUCK, Georges WINTERHALTER (suppléant de Francis KLEITZ), Roland MARTIN, Jean-Marie REYMANN, André SCHLEGEL, Roland HUSSER (suppléant Aimé LICHTENBERGER), Christian MICHAUD.
Membres présents : 16	
Membres absents : 10	
Excusés : 10	Membres excusés et représentés : Agnès MATTER-BALP, Gilbert VONAU, Michel HABIG, Francis KLEITZ, Aimé LICHTENBERGER.
Suppléant : 5	Membres excusés et non représentés : Gilbert MOSER, Philippe KREMBEL, Alain GRAPPE, Jean-Pierre TOUCAS, Gérard SCHATZ.
Date de la convocation : 21 Juin 2017	Absents non excusés Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Corinne SICK, Karine PAGLIARULO, Jean-Paul OMEYER, Jacques CATTIN, Françoise BOOG Assistaient en outre à la séance : Philippe AULLEN, Sarah MICHEL, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Thomas STAEHLE, Clémence DEQUE, Quentin MEYER, Jean-Marie KILZER, Jean GOETZ, Emmanuel EZCURRA, Gabriel WEISSER



Ordre du jour :

Point 1 - Approbation du Procès-verbal

Point 2 - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Point 2.1 – Installation des nouveaux délégués

Point 2.2 – Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du bureau

Point 2.3- Élection des vice-Présidents et des autres membres du bureau

Point 3 – Gestion du syndicat mixte

Point 3.1 – Recrutement temporaire d'un(e) agent de développement

Point 4 –Animation générale et l'équipe du Pays

Point 4.1 – Animation générale

Point 4.2 - La transition écologique et énergétique

Point 4.2.1 – Animation scolaires / partenariat maisons de la nature

Point 4.2.2 – Plan Climat Air Energie Territorial

Point 4.2.3 – Espace Info Energie

Point 4.2.4 – Plateforme OKTAVE

Point 4.2.5 - Modalités de la subvention OKTAVE

Point 4.2.6 - Application de la Subvention OKTAVE

Point 4.3 - Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Point 4.4 - Le développement économique

Point 4.4.1– Animation économique du territoire

Point 4.4.2 – La coordination et mise en œuvre du programme LEADER

Point 4.4.3 - Avenant n°2 à la convention de mise en œuvre du programme LEADER

Point 4.4.4 - Validation du projet d'avenant à la convention de mise en œuvre LEADER,

Point 5 – Conseil de développement

Point 5.1- Retour sur la plénière du Conseil de développement

Point 6- Informations, divers et échanges



CONSEIL SYNDICAL

30 juin 2017

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du Conseil Syndical du 24 mai 2017.

POINT 2 - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Le Président rappelle que le Conseil Syndical du PETR, lors de sa séance du 24 mai 2017 a validé :

- l'extension du périmètre PETR à la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux
- l'habilitation du PETR à intervenir sur la totalité du territoire de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

Point 2.1 – Installation des nouveaux délégués

Conformément à l'article L5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les conseils communautaires des Communautés de communes du Pays Rhin-Brisach et du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux ont été invités à désigner des délégués pour siéger au sein du PETR.

Conformément aux statuts du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

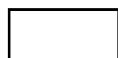
- la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach dispose de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.
- la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux dispose de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Pour rappel, le Conseil Syndical est composé de 26 sièges.

En vertu de l'article L. 5741-1 II § 2 du CGCT, la répartition des sièges du Conseil syndical entre EPCI membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège.

Le nombre de sièges est fixé par strate de population comme suit :

- De 10 000 à 15 000 habitants : 4
- De 15 000 à 20 000 habitants : 5
- De 20 000 à 25 000 habitants : 6
- De 25 000 à 30 000 habitants : 7
- De 30 000 à 35 000 habitants : 8
- De 35 000 à 40 000 habitants : 9



- De 40 000 à 45 000 habitants : 10
- De 45 000 à 50 000 habitants : 11

Il est ainsi réparti les sièges au sein du Conseil syndical du PETR :

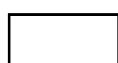
	Population 2013	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants
CC de la Région de Guebwiller	38 753	9	9
CC du Centre du Haut-Rhin	15 013	5	5
CC du Pays Rhin-Brisach	32 560	8	8
CC du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	13 243	4	4
TOTAL	99 569	26	26

Le Président du PETR procède à l'appel des délégués désignés par les conseils communautaires :

Pour la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach :

Titulaire ou suppléant	Nom du délégué
Titulaire	HUG Gérard (P)
Titulaire	BERINGER François
Titulaire	BRENDER Claude
Titulaire	GEBHARD Claude
Titulaire	MATTER-BALP Agnès
Titulaire	MASSON Henri
Titulaire	MULLER Betty
Titulaire	SCHMITT Jean-Paul

Suppléant	ALVAREZ Richard
Suppléant	CLUR Alexis
Suppléant	DENEUVILLE André
Suppléant	MAS Philippe
Suppléant	SCHELCHER Thierry
Suppléant	SCHEER Eric
Suppléant	SCHMITT Dominique
Suppléant	WALTISPERGER Sylvain



Pour la communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux :

Titulaire ou suppléant	Nom du délégué
Titulaire	TOUCAS Jean-Pierre (P)
Titulaire	LICHTENBERGER Aimé
Titulaire	MICHAUD Christian
Titulaire	SCHATZ Gérard

Suppléant	CENTLIVRE Claude
Suppléant	DI STEFANO Pascal
Suppléant	HUSSER Roland
Suppléant	VIOLETTE Didier

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président installe les membres du Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Point 2.2 – Détermination du nombre de vice-Présidents et de membres du bureau

Les statuts du PETR en vigueur ne fixent pas le nombre de vice-Présidents et de membres du bureau.

En application des dispositions du CGCT, le bureau est composé du Président, de plusieurs vice-Présidents et, éventuellement de plusieurs autres membres.

Les délégués des Communautés de communes membres qui avaient été élus Président, vice-Président, secrétaire ou assesseur au sein du Syndicat mixte du Pays, conservent leur mandat exécutif au sein du PETR, sachant que l'article L. 5211-10, applicable aux PETR par renvoi successifs des articles L. 5741-1 et L. 5711-1, dispose que le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

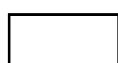
Suite aux différentes modifications statutaires du PETR (extension du périmètre et des champs de compétences), le Président du PETR propose à l'assemblée de fixer le nombre de membres à 8 afin que chaque Communauté de communes soit représentée par 2 membres.

Il est proposé, conformément au CGCT, de fixer le nombre :

- de vice-présidents à 3
- de secrétaire à 1
- d'assesseurs à 3

L'ensemble de ces membres, avec le Président, formant le bureau.

Le Conseil Syndical valide cette proposition.



Point 2.3- Élection des vice-Présidents et des autres membres du bureau

Le Président du PETR rappelle que, sauf avis contraire de leur part, les membres du bureau ci-dessous continuent leur mandat :

1^{er} vice-Président : Michel HABIG (Communauté de communes Centre Haut-Rhin)

2^{ème} vice-Président : François BERNINGER (Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach)

Secrétaire : Gilbert VONAU (Communauté de communes Centre Haut-Rhin)

Assesseur : Francis KLEITZ (Communauté de communes de la Région de Guebwiller)

Assesseur : Henri MASSON (Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach)

En application des dispositions du CGCT, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Conformément au point 2.2,

Se sont portés candidats :

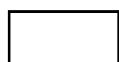
- ***Jean-Pierre TOUCAS (vice-président)***
- ***Aimé LICHTENBERGER (assesseur)***
- ***Gérard HUG (assesseur)***

Le Président a invité les membres du Conseil Syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des membres du bureau

1 ^{er} tour	Jean-Pierre TOUCAS	Aimé LICHTENBERGER	Gérard HUG
Conseillers présents	21	21	21
Bulletins dans l'urne	21	21	21
Bulletins blancs	1	1	1
Majorité absolue	12	12	12
Résultats	20	20	20

La majorité absolue des suffrages ayant été obtenue pour chacun des candidats, sont élus :

- ***Jean-Pierre TOUCAS (vice-président)***
- ***Aimé LICHTENBERGER (assesseur)***
- ***Gérard HUG (assesseur)***



POINT 3 – GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 – Recrutement temporaire d'un(e) agent de développement

Elodie MERTZ, chargée de mission LEADER, partira en congé maternité en novembre.

Il est proposé aux membres du Conseil de recruter une personne pour la remplacer :

Le profil recherché est le suivant :

Recrutement temporaire d'un agent de développement

CONTEXTE

Lieu de travail : GUEBWILLER

Durée de travail : temps plein 100%

Début du contrat : le 2 octobre 2017

Durée du contrat : remplacement congé maternité

Rémunération : à convenir selon expérience

Catégorie : A (fonctionnaire ou contractuel).

Filière : administrative

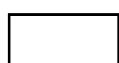
Date limite d'envoi des candidatures : le 1 septembre 2017

PROFIL

- Formation supérieure en développement local, aménagement du territoire, politiques européennes, etc...
- Bonne connaissance des dispositifs européens, notamment FEADER
- Bonne maîtrise des collectivités locales, des règles et procédures et matière d'aides publiques, code des marchés publics
- Aptitudes à l'animation et à la conduite de réunion, sens de la pédagogie
- Qualités organisationnelles, rédactionnelles et relationnelles, autonomie
- Maîtrise de l'outil informatique
- Mobile et disponible : réunions régulières en soirée, permis B obligatoire

Missions

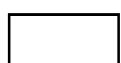
- Animation du programme
 - Animation sur le territoire pour faire émerger de nouveaux projets
 - Accueil des futurs porteurs de projet et aide à la construction de leur projet (recherche de financement, plans de financements, recherches de partenaires...)



- > Aide au montage des dossiers de demande de subvention et instruction
- > Préparation et organisation des comités (technique, programmation, thématiques le cas échéant)
- > Appui à la Présidente du GAL pour l'animation du comité de programmation
- Gestion administrative et financière du programme
 - > Rédaction des conventions d'attribution des subventions
 - > Suivi et gestion des projets dans OSIRIS
 - > Suivi administratif du programme (suivi des dossiers, gestion des dossiers de paiement, etc.)
 - > Suivi financier du programme (évaluation du GAL, tableau de suivi de la consommation des crédits, etc.)
- Suivi et animation des projets de coopération interterritoriale
- Participation aux réseaux LEADER

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ***Valide le recrutement d'une personne pour remplacer Elodie MERTZ durant son congé de maternité sur un poste de catégorie A – attaché territorial pour assumer le poste d'agent de développement,***
- ***Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,***
- ***Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.***



POINT 4 –ANIMATION GENERALE ET L'EQUIPE DU PAYS

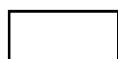
Point 4.1 – Animation générale

Le Président rappelle que les équipes du Pays et du SCoT partagent les mêmes locaux et la même direction. Les équipes travaillent en collaboration sur les sujets qui sont communs aux deux structures. Vous trouverez en annexe l'organigramme général des deux structures.

Cette approche globale d'animation repose sur des principes de cohérence, d'efficacité qui nous permettent d'être dynamiques. Les principales missions relevant de l'animation générale sont les suivantes :

- Animation générale de la politique du Pays :
 - > mettre en œuvre les priorités régionales,
 - > élaborer et mener la stratégie du territoire, mettre en œuvre tous les projets associés
 - > animer et coordonner les actions mises en place sur le territoire avec les différents partenaires et notamment les Communautés de communes,
 - > favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires,
 - > développer des modes de concertation, des dispositifs partenariaux et contractualiser des appels à projet,
 - > représenter le territoire au sein de diverses démarches et/ou structures
 - > mettre en place des nouvelles politiques de mutualisation institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation à l'échelle nationale et européenne,
 - > coordonner et animer l'équipe du Pays et le Conseil de Développement
 - > communiquer et mettre en valeur le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :
- Gestion administrative, financière et humaine
- Réflexion stratégique pour une simplification et une efficacité administrative
 - > conduire une réflexion stratégique pour une simplification administrative, notamment avec les modifications de périmètres
 - > favoriser la structuration institutionnelle et la capacité d'action des territoires ruraux
 - > conduire une réflexion commune entre les Syndicats Mixte du Pays et SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Une note détaillant cette évolution est jointe au présent dossier.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



Point 4.2 - La transition écologique et énergétique

Point 4.2.1 – Animation scolaires / partenariat maisons de la nature

Depuis 2013 le Pays encourage des actions de sensibilisation auprès des classes scolaires de niveau primaire à travers le territoire avec les deux Maisons de la Nature, celle du Vieux Canal à Hirtzfelden et celle du CPIE des Hautes-Vosges.

Chaque année est établi une convention qui permet à ces deux Maisons de la Nature de sensibiliser une partie des classes scolaires :

- le gaspillage alimentaire et l'éco-consommation « Consommons mieux, gaspillons moins ! »
- le thème de la Consom'Attitude et de l'agriculture biologique
- le thème des énergies « Sur la piste des énergies »
- le thème des énergies renouvelables

Le bilan de ces actions est positif. Les classes scolaires sont demandeuses des mêmes programmes qui leur ont toujours été présentés. Les deux programmes leur permettent d'alterner chaque année, vu le nombre de classes de deux niveaux mélangés, pour éviter que les enfants fassent deux fois la même animation et que cela leur permettent d'aborder les deux thèmes. De plus, c'est un éternel renouvellement au niveau des enfants, un changement de thème est donc inapproprié. Les enfants sont demandeurs et globalement attentifs pendant ces journées ateliers qui leur font découvrir des notions jusque-là encore trop abstraites pour la plupart voire inconnues pour d'autres.

Convention :

Le Président rappelle que l'animation scolaire / partenariat maisons de la nature correspond à une option dans le cadre de la convention entre les Communautés de communes et le PETR.

Aujourd'hui seules les Communautés de communes de la Région de Guebwiller et du Centre Haut-Rhin ont choisi cette option.

Organisation :

Pour rappel, les élèves des classes des Communautés de communes du Pays Rhin-Brisach et du Centre-Haut-Rhin se rendront directement à la Maison de la nature du Vieux Canal alors que les animateurs de la maison de la nature des Hautes-Vosges se rendront dans les écoles de la Communautés de communes de la région de Guebwiller.

Le budget est de 250 €/classe auquel s'ajoutent les frais de déplacements pour les animateurs de la Maison de la Nature des Hautes-Vosges, pris en charge à 100% par le Pays.

Tableau récapitulatif des animations :

		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
CPIE HAUTES VOSGES	Nombre d'établissements	9	11	12	10
	Classes	10	20	19	11
	Nombre d'élèves	234	489	456	246
VIEUX CANAL	Nombre d'établissements	4	6	6	6
	Classes	4	15	14	10

	Nombre d'élèves	94	352	346	253
TOTAL	Nombre d'établissements	13	17	18	16
	Classes	14	35	33	21
	Nombre d'élèves	328	841	802	499

Plan de financement :

Pour rappel, dans le cadre du Label Territoire à Energie Positive le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 80% du coût des animations durant les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 dans la limite de 75 classes.

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature et origine du financement	Montant en € HT
75 animations d'une journée à 250€ par classe	18 750	Fonds TEPCV (soit 80% du montant de la dépense)	16 000
Frais de déplacements des animateurs pour se rendre dans les classes	1 250	Financements propres du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon (20%)	4 000
TOTAL HT	20 000	TOTAL HT	20 000

Pour l'année scolaire 2016-2017, 21 classes ont bénéficié du soutien financier du Pays.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 54 classes pourront donc bénéficier du soutien du Pays.

Le Président rappelle que toutes les écoles du territoire peuvent bénéficier de ces animations financées par le PETR à condition que les Communautés de communes valident cette option.

Après 2018, quelles suites données aux animations :

Suite à plusieurs échanges techniques :

- les Communautés de communes du Centre Haut-Rhin, de la Région de Guebwiller et Rhin-Brisach se sont posés de nombreuses questions quant aux redondances entre les financements des Communautés de communes et du Pays aux Maisons de la Nature,
- la Communauté de communes de Rouffach Vignobles et Châteaux travaille également avec la maison de la nature du Vieux Canal de Hirtzfelden et a développé un programme en partenariat avec la société SM4 avec des sujets divers dont le recyclage

Même s'il est avéré que les Maisons de la Nature jouent un rôle essentiel de sensibilisation des classes scolaires sur notre territoire, il paraît indispensable d'avoir davantage d'informations sur les actions (qui fait quoi ? qui paye quoi ?)

- > Maisons de la Nature → Communautés de communes
- > Maisons de la Nature → PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- **Valide la reconduction de cette action pour l'année scolaire 2017-2018**
- **Fixe le nombre maximum de classe soutenues à 54 et autorise le Président à signer la convention tripartite avec les maisons de la nature du Vieux Canal et des Hautes-Vosges.**
- **Valide l'élargissement de cette action aux Communautés de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux et Rhin-Brisach sous condition d'une convention établie pour une durée de un an avec le PETR.**
- **Décide que la poursuite des animations, après l'année scolaire 2017-2018, fera l'objet d'une nouvelle décision. Par ailleurs, l'Assemblée note qu'il est important de définir clairement les collaborations Communautés de Communes/Maison de la Nature de celles PAYS/Maison de la Nature.**

Point 4.2.2 – Plan Climat Air Energie Territorial

A votre disposition pour tous vos projets climat-environnement !

➤ **Actions/projets déjà réalisés**

- Appel à projets modernisation de l'éclairage public dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : 20 communes bénéficiaires d'une aide
- Appel à projets rénovation BBC de bâtiment public dans le cadre de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : 7 communes bénéficiaires d'une aide
- Organisation de réunions techniques pour les élus et les techniciens : éclairage public, optimisation des bâtiments, conseiller en énergie partagée, ressource bois et filière bois en Alsace, etc.
- Réalisation d'un cadastre solaire photovoltaïque <http://rvgb.insunwetrust.solar>
- Organisation d'évènements festifs sur le thème de l'eau et des énergies : Au fil de l'eau... n'en perdons pas une goutte ! (2007), Fête le plein d'énergies (2012), Fête de l'eau et des énergies (2016)

➤ **Actions conduite de façon continue et permanente**

- Accompagnement au montage de dossiers de subventions pour la rénovation de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public et développement des énergies renouvelables (énergie photovoltaïque, chauffe-eau solaire, chaufferies bois, etc.) via le programme Climaxion.
- Anime et assure le pilotage PCAET pour le compte des 4 EPCI du Pays. Coordination et élaboration du PCAET pour les 4 phases de l'élaboration du PCAET réglementaire (préparer le dossier, se mobiliser en interne - rédiger l'état des lieux, faire le diagnostic territorial - élaborer la stratégie territoriale et la définition des objectifs - élaborer le programme d'actions).
- Animation et pilotage de la mission Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) :
 - > suivi de 46 actions TEPCV : rénovation de patrimoine public, éclairage public, pistes cyclables
 - > mise en œuvre et suivi technique et financier des actions portées par le PETR
 - > suivi technique et financier de l'ensemble des fiches actions portées par les EPCI et communes du PETR

- Animation de la commission climat-énergie du Conseil de Développement : réunions tous les mois ½ : en 2017, visite du presbytère rénové de Munchhouse, compteur Linky, cogénération...
- Relecture des différents documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi),

➤ **Actions à venir**

- Suite à la réalisation d'un cadastre solaire pour connaître le potentiel photovoltaïque de toutes les toitures du territoire, communication sur le photovoltaïque. Page web dédiée au projet et accessible à tous.
- Réalisation d'études de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux du Pays.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.2.3 – Espace Info Energie

Le conseiller Espace Info Energie assure un service d'information, de conseils gratuits et objectifs, en donnant la priorité à la maîtrise de l'énergie et principalement dans le bâtiment.

➤ **Actions/projets déjà réalisés**

- Plus de 1 500 personnes conseillées
- Plus de 4 000 personnes sensibilisées lors d'animations
- 30 balades thermiques gratuites
- Réunions publiques d'information sur les thèmes des 7 clés pour rénover, des aides financières, présentation du service.
- 2 projections de films thématiques au cinéma de Guebwiller
- Défi des familles à énergie positive
- Présence sur les marchés locaux
- Participation à des événements festifs sur le thème de l'eau et des énergies : Au fil de l'eau... n'en perdons pas une goutte ! (2007), Fête le plein d'énergies (2012), Fête de l'eau et des énergies (2016)
- Actions de communication au cinéma de Guebwiller, sur les panneaux lumineux des communes du PAYS et à l'aide de bâches accrochées à travers le PAYS

➤ **Actions conduites de façon permanente**

- Conseil aux particuliers, professionnels sur la thématique de l'efficacité énergétique et les aides financières par téléphone, mail ou rendez-vous.
- Permanences délocalisées dans les Communautés de communes
- **Location d'outils de mesure gratuite**
- Participation aux foires, salons de la Région
- **Sensibilisation auprès des secrétaires de mairie**
- **Campagne thermographique/balade thermique**
- **Réunions publiques sur les thèmes des 7 clés pour rénover, des aides financières,...**

➤ **Actions à venir**

- Organisation à mettre en place avec le conseiller de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach
- Montée en compétence du conseiller EIE (instruction des CEE, conseiller en Energie Partagée à disposition des communes,...)
- Permanence délocalisée supplémentaire
- Réunions de sensibilisation sur le cadastre photovoltaïque du PAYS
- Animations de sensibilisation dans les lycées du PAYS
- Campagne thermographique renouvelée et étendue au nouveau périmètre du PAYS

- Organisation d'événements, de réunions publiques d'information sur les thèmes des 7 clés pour rénover, des aides financières, présentation du service selon la demande des nouvelles communes du PAYS

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.2.4 – Plateforme OKTAVE

Le chargé de mission OKTAVE propose aux particuliers un accompagnement technique et financier pour la réhabilitation énergétique globale et performante de leur maison individuelle de la conception du projet à la réalisation des travaux.

➤ **Actions/projets déjà réalisés**

- 5 groupements d'artisans
- 107 contacts OKTAVE validés
- 63 pré-visites avec étude de faisabilité technique et financière
- 21 rendus d'offre commerciale avec étude aux particuliers
- 4 chantiers engagés (360 000 de travaux)

Chiffres de l'activité 2015 – 2017 OKTAVE

Année	1 ^{er}	2 ^{ème}	Total	
Période de juin à juin	2015/16	2016/17	Nb	%
Durée (mois)	12	12	24	
Contacts OKTAVE validés	55	52	107	
Prévisites avec étude de faisabilité	25	38	63	0,59
Offre commerciale	9	12	21	0,20
Chantiers engagés (2 sur M2 de l'année 2015/16)	0	4	4	0,04
Chantiers engagés au 31/12/17	0	7	7	0,07

➤ **Actions conduites de façon permanente**

- Présentation des services d'OKTAVE aux particuliers
 - > Via les réseaux professionnels
 - > **Convention CALEO**
 - > **Présentation en mairie, DIA**
 - > Salons
- Formation des groupements d'entreprises
- Accompagnement des particuliers avec comme objectif :
 - > Faire baisser votre facture d'énergie (moins de 900 € / an)
 - > Améliorer votre confort
 - > Valoriser votre patrimoine en cas de revente
- Simplifier l'administratif :
 - > Un dossier unique pour toutes les aides
 - > Un interlocuteur unique pour votre rénovation énergétique

- > Un accompagnement technique et financier
- Simplifier le financement :
 - > Mobiliser toutes les aides financières (crédit d'impôt, CEE, aide du PETR, ANAH, Eco-PTZ, prêt OKTAVE), **partenariat avec les banques locales**
 - > Réaliser le montage technico-économique
 - > **Attribution d'une subvention de 4 000 euros du Pays pour tous les nouveaux chantiers OKTAVE**
- Simplifier la technique :
 - > Regrouper toutes les compétences (isolation de la toiture, des murs, changement des menuiseries, chauffage, ventilation)
 - > Proposer un bouquet de travaux
 - > Assurer le suivi de chantier
- **Accompagnement des collectivités, pour la mise en œuvre d'un PLU/PLUi RT 2012-20kWhep/m².an**
 - > *Actions à venir*
 - 60 contacts OKTAVE validés
 - 40 pré-visites avec étude de faisabilité technique et financière
 - 17 rendus d'offre commerciale avec étude aux particuliers
 - 9 chantiers engagés (810 000 euros de travaux)
 - Optimisation du fonctionnement des groupements d'entreprises
 - Optimisation pour la réalisation du plan de financement des particuliers
 - Intégration des services OKTAVE dans la SEM régionale

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.2.5 - Modalités de la subvention OKTAVE

Le programme d'accompagnement à la rénovation thermique des maisons individuelles a été baptisé OKTAVE pour le grand public, fruit d'une étude marketing complète. OKTAVE dispose d'un logo, de multiples supports de communication et d'une campagne régionale de grande ampleur.

Afin d'aider à la signature des premiers chantiers OKTAVE, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon propose de mettre en place une subvention pour encourager les 20 premiers propriétaires à rénover. Cette subvention entrera en application à condition que le PETR reçoive à son tour le cofinancement de 80% via la deuxième phase de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le montant de la subvention est arrêté à 4000 € par rénovation. Soit 16 000€ à la charge du PETR, pour 80 000€ de budget total.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Valide les modalités de la subvention OKTAVE**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la subvention.**



Point 4.2.6 - Application de la Subvention OKTAVE

Cette délibération vient en complément de la délibération précédente concernant les modalités de la subvention OKTAVE.

Les critères d'application de cette subvention sont les suivants :

- Concerne les maisons individuelles situées **sur le territoire** du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, sont exclus les résidences secondaires et les gîtes,
- Etre propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,
- Réaliser une rénovation thermique performante avec l'accompagnement complet d'**OKTAVE**,
- Respecter le **bouquet de travaux** OKTAVE,
- Faire appel à un **groupement d'artisans** partenaire OKTAVE,

Durée et limitation :

- La subvention entre en application à la date de la délibération et s'arrêtera le 31 décembre 2018, conformément à la convention TEPCV.
- La subvention est limitée aux **20 premiers** chantiers,

Justificatifs à fournir pour le dossier de candidature :

- l'ensemble des devis signés du groupement d'artisans couvrant la totalité des travaux d'économie d'énergie du bouquet OKTAVE,
- la signature et le respect de la charte d'engagement du propriétaire,

Paiement :

- la subvention sera validée par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, après la remise du rapport du test d'infiltrométrie réalisé en chantier,

Contrepartie :

Les propriétaires subventionnés seront sollicités dans la mesure du raisonnable pour la communication. Il est envisagé par exemple,

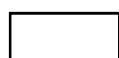
- l'utilisation des photos des occupants et du chantier, pour l'édition de flyers et d'affiches, pour alimenter les réseaux sociaux, les sites internet,
- de réaliser des reportages vidéo, interview TV
- de réaliser des articles de presse divers,
- d'organiser des visites pour des personnes intéressées par le service OKTAVE (élus, artisans, banques, agents immobiliers, propriétaires...),
- répondre aux questionnaires de suivi, notamment de consommation d'énergie,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- **Valide l'application de la subvention OKTAVE**
- **Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à la subvention**

Point 4.3 - Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le chargé de mission mobilité a pour objectif la mise en place des actions issues de l'étude mobilité afin d'encourager et de promouvoir la mobilité alternative à la voiture individuelle et thermique.



Une quinzaine d'actions sont inscrites dans le plan d'action et chaque action bénéficie d'interlocuteurs privilégiés pour leur mise en place et sont donc sollicités en temps voulu. EX : Communes, Communautés de Communes et Département pour les itinéraires cyclables, Communauté de Communes pour le TAD.

Un accompagnement des collectivités peut également avoir lieu en cas de sollicitation pour de nouveaux projets. Ex : Communes et écoles pour les pédibus...

➤ **Actions/projets déjà réalisés**

- Diagnostic des itinéraires cyclables
 - Schéma de mobilité à l'échelle du SCOT RVGB ;
 - Déploiement d'une offre de location de vélo électrique sur le territoire
- **Actions conduites de façon continue et permanente**
- Suivi et accompagnement des travaux d'itinéraires cyclables
 - Organisation et animation d'un défi pour les salariés dans toute l'Alsace, en juin : « Au Boulot j'y vais à Vélo ! » (Une quinzaine de structures du Pays en 2016)
 - Animation de la commission mobilité dans le cadre du Conseil de Développement
 - Mise en œuvre du schéma de mobilité, suivi et mise à jour du plan d'actions (16 actions)
 - Relecture des différents documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi),

➤ **Actions à venir**

- Mise à jour du diagnostic itinéraire cyclable
- Financement d'actions dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :
- Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Réalisation d'itinéraires cyclables (3 Communes et 1 Communauté de communes bénéficiaires)
- Appel à projets pour moderniser le parc de stationnement vélo notamment dans les écoles, collèges et lycées
- Développement d'outils de communication en faveur de la mobilité durable
- Uniformisation et mise en place d'une signalétique vélo, recensement des besoins prévus

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.4 - Le développement économique

Point 4.4.1– Animation économique du territoire

Un recrutement est prévu courant 2017.

L'animateur s'attachera à :

- contribuer au développement économique et à l'animation du territoire
- mettre en œuvre et prioriser les actions qui émanent de la stratégie économique qui a été élaborée en 2016
- animer la commission économie du Conseil de Développement du Pays RVGB et l'informer de l'avancement des dossiers.
- construire une plateforme recensant l'offre économique foncière et immobilière du territoire
- initier une démarche écologie industrielle et territoriale basée sur :
 - > la mise en réseau des entreprises, parfois éloignées sur le territoire, afin de développer des synergies et des mutualisations qui leur permettraient de faire des gains environnementaux et économiques.
 - > l'intégration d'une orientation « économie circulaire » à l'ensemble du territoire et notamment à la création, au développement ou à la fermeture, dans le cas de la centrale de Fessenheim, de zones économiques
 - > *Actions/projets déjà réalisés*
- Démarche territoire et Dynamique Economique
- Partenariat avec BGE : spécialistes de la création d'entreprises au service des entrepreneurs
- Soutien au salon de l'artisanat et des métiers
 - > *Actions à venir*
- Création d'une plateforme de promotion du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon et de l'offre économique foncière et immobilière, sous forme d'un site internet.
 - > Marché Est en cours
- Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale :
 - > Réponse à l'appel à projet le 9 juin dernier autour de deux axes stratégiques :
 - > Axe 1 « Dynamisation » qui vise à mettre en réseau des entreprises, parfois éloignées sur le territoire, afin de développer des synergies et des mutualisations qui leur permettraient de faire des gains environnementaux et économiques.
 - > Axe 2 « Prospective » consiste à intégrer une orientation « économie circulaire » à l'ensemble du territoire et notamment à la création, au développement de zones économiques.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.4.2 – La coordination et mise en œuvre du programme LEADER

Présentation du programme

Programme européen porté par le Pays RVGB depuis octobre 2015, sa mise en œuvre effective a débuté en septembre 2016 après signature de la convention LEADER.

Une enveloppe de 1,179 millions d'euros est réservée à notre territoire qui est appelé « Groupe d'Action Locale (GAL) RVGB ». Ce fond permet de cofinancer des projets publics et privés, répondant à une stratégie de développement « la Transition économique du Rhin au Grand Ballon ».

Plusieurs autres conditions sont à remplir pour rendre un projet éligible à LEADER, notamment le dépôt d'une demande avant la signature de tout acte (devis, facture, marché), la sélection du projet par un Comité de programmation, la présence de cofinancements publics... (Liste non exhaustive)

➤ **Actions/projets déjà réalisés**

9 projets ont été sélectionnés pour bénéficier de fonds LEADER, dont 6 pour lesquels le comité de programmation a d'ores et déjà validé le montant de l'aide (étoile rouge) :

- 9 projets sur la CCRG (dont 2 à portée intercommunale)
- 0 projet sur la CCPRB (communes de l'ancienne CCER)
- 1 projet sur la CCCR
- + 2 projets portés par le GAL (animation et fonctionnement LEADER)

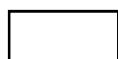
Communication :

- Présentation du programme LEADER au grand public lors d'évènements (Fête de l'Eau et des Energies par exemple).
- Présentation du programme aux partenaires institutionnels (Communautés de communes, chambre des métiers, CCI, chambre d'agriculture) et au Conseil de Développement.
- Distribution de flyers de présentation aux communes et Communautés de communes
- Publication d'articles dans les journaux et envoi d'encarts pour bulletins municipaux

➤ **Actions conduites de façon continue et permanente**

- Accompagnement technique, administratif et financier, des porteurs de projet publics et privés sur des actions de type (non exhaustif):
 - > Agriculture : projets collectifs et fédérateurs, accompagnement des exploitations vers une agriculture plus compétitive : nouvelles filières soja et chanvre notamment et montée en gamme dans les filières traditionnelles : agriculture biologique par exemple valorisation des produits locaux, développement des circuits courts (vente en ligne, marchés locaux, distributeurs, fermes-auberges...)
 - > Services et commerces de proximité : regroupement d'activités, commerces ambulants, activités liées à l'économie circulaire, mobilité douce et déplacements utilitaires,
 - > Tourisme : structuration offre touristique et patrimoniale, écotourisme, hébergements individuels, activités liées au vélo loisir ...
- Identification de projets : via partenaires techniques et spécialistes. Actuellement, le GAL recense :
 - > 2 projets qui seront analysés par le CP du 5 juillet prochain
 - > 10 projets ayant sollicité LEADER : en attente d'informations complémentaires
 - > Nombreux autres contacts
- Animation des réunions (comité de programmation et technique) et formation des membres aux spécificités de LEADER
- Participation aux réseaux pour partage d'expérience et recherche d'optimisation et d'efficacité (Réseau Rural, LEADER France, InterGAL et formations spécifiques)
- Suivi des différents dispositifs d'aide européennes et accompagnement des porteurs de projet

➤ **Actions à venir**



- Afin d'augmenter le nombre de projets sur chaque Communauté de communes et viser une consommation optimale des crédits sur tout le territoire, il vous est proposé plusieurs actions de promotion et sensibilisation :
 - > Présentation du programme LEADER en conseil communautaire et conseil municipal
 - > Présentation auprès des associations locales, sur transmission de leurs coordonnées
 - > Présentation auprès d'entreprises du territoire susceptibles d'avoir des projets
 - > Transmission de supports (type PDF, encart, articles de journaux) pour diffusion sur vos sites internet ou bulletins papiers
 - > Intervention lors d'évènements ponctuels
 - > Organisation de conférences de presse
- Organisation de rencontres thématiques : par exemple agriculture, services, tourisme, rédaction d'appel à projet pour opérations spécifiques, évaluation LEADER, communication ...
- Appel aux communes et Communautés de communes pour instaurer un fond de concours LEADER en 2018

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 4.4.3 - Avenant n°2 à la convention de mise en œuvre du programme LEADER

1- Modification du périmètre du Groupe d'Action Locale Rhin-Vignoble-Grand Ballon (GAL RVGB)

Par délibération du 24 mai 2017, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PETR RVGB) a acté l'élargissement de son périmètre au Communautés de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Château (CCPAROVIC) et du Pays de Brisach (CCPRB).

Par délibération du 29/05/2017 et du 07/06/2017, les CCPRB et CCPAROVIC ont respectivement sollicité le PETR RVGB pour adhérer au GAL et bénéficier du programme européen LEADER pour l'ensemble de leurs communes. Cela représente 33 nouvelles communes et 36 448 habitants.

Actuellement, le GAL regroupe 35 communes et 63 121 habitants (population municipale - INSEE, 2013). Il s'agit de l'ancien périmètre du PETR RVGB.

Le périmètre du GAL est appelé à évoluer pour correspondre au nouveau périmètre du PETR et regrouper 68 communes pour 99 569 habitants (liste en annexe). Le GAL regrouperait alors les 4 communautés de communes :

- Région de Guebwiller
- Centre Haut-Rhin
- Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux
- Pays Rhin Brisach

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ***Valide la modification du périmètre du GAL en intégrant l'ensemble des communes de la CCPAROVIC et de la CCPRB (voir liste en annexe).***

2- Modification de la composition du comité de programmation du GAL RVGB

L'évolution du périmètre nécessite également une modification de la composition du Comité de programmation afin de permettre aux nouvelles communes d'être représentées au sein du Collège public. Lors du Comité de programmation du 31 mai 2017, les membres ont validé la nouvelle répartition suivante du Comité de programmation :

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	9	8	17
Suppléants	9	8	17
TOTAL	18	16	

Cette nouvelle composition laisse 4 sièges publics à pourvoir (2 titulaires et 2 suppléants) pour des représentants de la CCPAROVIC et ouvre 4 nouveaux sièges au sein du collège privé (2 titulaires et 2 suppléants).

Par délibération du 07/06/2017, la CCPAROVIC a désigné les référents suivants pour intégrer le collège public :

Titulaire		Suppléant	
Jean-Pierre TOUCAS	Président	Aimé LICHENBERGER	Vice-Président
Roland HUSSER	Vice-Président	Christian MICHAUD	Conseiller

Suite à la fusion de la CC Essor du Rhin et Pays de Brisach, la nouvelle CC Pays de Brisach a désigné de nouveaux représentants pour siéger au sein du collège public du Comité de programmation LEADER en remplacement des représentants désignés initialement par la CCER.

Les deux nouveaux binômes représentants la CCPRB sont :

Titulaire		Suppléant	
Claude BRENDER	Vice-Président	Claude GEBHARD	Vice-Président
Jean-Paul SCHMITT	Vice-Président	Sylvain WALTISPERGER	Conseiller

Le PETR et le GAL ont également réceptionné la candidature suivante pour le collège privé du Comité de programmation qui rassemble des acteurs socio-professionnels, association et habitants du territoire :

Titulaire		Suppléant	
Fernand KASEL	Maison de la nature du Vieux Canal	Roland BERNARD	Association les amis des Remparts de Neuf-Brisach
Perrine SUHR	Office de tourisme Rouffach-Eguisheim	Sébastien DURINGER	Viticulteur, hébergeur et OT Rouffach-Eguisheim

Il faudra encore définir un binôme titulaire/suppléant pour compléter le collège privé et maintenir la part de 51% minimum de représentants privés. Des contacts sont en cours.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité:

- **Désigne les nouveaux représentants publics proposés par la CCPAROVIC et ceux proposés par la CCPRB,**
- **Désigne les nouveaux représentants privés ayant proposé leur candidature,**
- **Valide la nouvelle composition du Comité de programmation LEADER telle que proposée ci-après.**

Collège public			
Nom/prénom du titulaire	Qualité	Nom/prénom suppléant	Qualité
JUNG Marc	Président Pays/ Président CCRG	GRAPPE Alain	Représentant CCRG
MARTIN Roland	Représentant CCRG	SCHLEGEL André	Représentant CCRG
VONAU Gilbert	Représentant CCCHR	WIDMER Jean-Pierre	Représentant CCCHR
SICK Corinne	Représentante CCCHR	MOSER Gilbert	Représentant CCCHR
BRENDER Claude	Vice-Président CCPRB	BERINGER François	Vice-Président CCPRB
SCHMITT Jean-Paul	Vice-Président CCPRB	GEBHARD Claude	Vice-Président CCPRB
TOUCAS Jean-Pierre	Président CCPAROVIC	LICHTENBERGER Aimé	Représentant CCPAROVIC
HUSSER Roland	Représentant CCPAROVIC	MICHAUD Christian	Représentant CCPAROVIC
Collège privé			
Nom/prénom du titulaire	Qualité	Nom/prénom suppléant	Qualité
LEININGER Roland	Caisse d'épargne	KILZER Jean-Marie	Association commerçants
SELB Mylène	Pages du terroir	DUVAL Julien	LowCal technology
EZCURRA Emmanuel	Habitant expert mobilité électrique	WASSMER François	Entente pédestre
REYMANN Jean-Noël	Voltagri	HIGELE Antoine	ALCOA
GOETZ Jean	EARL du Burghof	BRUN Claude	Ferme Claude BRUN
GALLIATH Jean-Luc	EARL Galliath	ZIMPFER René	SCEA du Nouveau Monde
METZ Emmanuelle	Maison de la Nature	Bruno PEYRELON	Guide touristique et hébergeur
KASEL Fernand	Maison de la Nature	BERNARD Roland	Les amis des Remparts
SUHR Perrine	Office de tourisme Rouffach-Eguisheim	DIRINGER Sébastien	Viticulteur

Point 4.4.4 - Validation du projet d'avenant à la convention de mise en œuvre LEADER,

Afin d'acter les changements suivants :

- évolution du périmètre du GAL RVGB
- modification de la composition du Comité de programmation

Il est nécessaire de réaliser un avenant à la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural. Cette convention tripartite doit être signée par l'Organisme Payeur des fonds européens (Agence de Services et Paiements), l'Autorité de gestion des fonds européens (la Région), la structure porteuse du GAL (le PETR) et le Groupe d'Action Locale.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ***Valide le projet d'avenant n°2 (téléchargeable en ligne sur le site du PETR > LEADER)***
- ***Autorise le Président du PETR ou son représentant à signer le-dit avenant, ainsi que tout document y afférent.***

POINT 6 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Point 6.1- Retour sur la plénière du Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une assemblée de citoyens bénévoles qui a pour rôle d'échanger sur des thématiques diverses.

Il est force de propositions auprès des élus sur des questions relatives à l'aménagement et au développement du Pays.

Les élus peuvent saisir le Conseil de Développement sur un thème donné, tout comme le Conseil de Développement peut saisir les élus sur un autre thème. Il y a une réelle interaction qui doit être renforcée entre les deux Conseils.

Le Conseil de Développement s'est réuni en plénière le 17 mai 2017 à Issenheim. Un bilan a été fait du mandat de présidence de Monsieur Pascal Jung et à cette occasion un nouveau Président a été élu.

Monsieur Jean-Marie KILZER a été élu Président du Conseil de Développement.

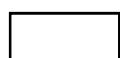
Les membres du Bureau ont aussi été élus, et ont été invités à ce Conseil Syndical : Messieurs Gabriel WEISSER, Dominique ABADOMA, Patrice KNORR, Philippe AULLEN, Bernard FRUHINSHOLZ, Emmanuel EZCURRA, Jean GOETZ.

Le 27 mai 2017 s'est réuni le premier Bureau du Conseil de Développement, où les membres du bureau ont élus les vices présidents.

Les participants à la plénière du Conseil de Développement ont aussi pu s'inscrire aux diverses commissions, déjà existantes ou nouvellement créées ou relancées.

Au total, ce sont 6 commissions ont été mises en place. Nous rappelons que pour qu'une commission fonctionne, il faut 10 membres au minimum.

- Plan Climat



- Communication :
- Eau Biodiversité Déchets
- Economie :
- Mobilité : Sociale et solidaire

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

POINT 7- INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

La séance est levée à 19h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
Du Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 29 juin 2017**

NOM	QUALITE	SIGNATURE	SUPPLEANT
BERINGER FRANÇOIS	Vice-Président Blodelsheim		
BRENDER CLAUDE	Délégué Fessenheim		
DIOT ALAIN	Délégué Soultz		
DOLL FERNAND	Délégué Buhl		
FLUCK PATRICE	Délégué Merxheim		
GEBHARD CLAUDE	Délégué Artzenheim		
GRAPPE ALAIN	Délégué Orschwihr		
HUG GERARD (P)	Assesseur Biesheim		
JUNG MARC	Président Issenheim		
KLEITZ FRANCIS	Assesseur Guebwiller		GEORGES WINTERHALTER
KREMBEL PHILIPPE	Délégué Ensisheim		

LICHTENBERGE R AIME	Assesseur Pfaffenheim		ROLAND HUSSER
MARTIN ROLAND	Délégué Wuenheim		
MASSON HENRI	Assesseur Roggenhouse		
MATTER-BALP AGNES	Déléguée Hirtzfelden		SYLVAIN WALTISPERGER
MICHAUD CHRISTIAN	Délégué Osenbach		
MICHEL HABIG	Vice-Président Ensisheim		PHILIPPE MENAUT
MOSER GILBERT	Délégué Niederhergheim		
MULLER BETTY	Déléguée Geiswasser		
REYMANN JEAN-MARIE	Délégué Raedersheim		
SCHATZ GERARD	Délégué Westhalten		
SCHLEGEL ANDRE	Délégué Soultzmatt		
SCHMITT JEAN-PAUL	Délégué Nambsheim		
TOUCAS JEAN- PIERRE	Vice-Président Rouffach		

VONAU GILBERT	Secrétaire Biltzheim		FABIENNE METZGER
WIDMER JEAN-PIERRE	Délégué Niederentzen		

